

## Avant d'aller garder les enfants

### Votre assurance

- Important : avant d'aller garder des enfants, vous devez **vérifier que vous êtes assuré** au cas où il arrive quelque chose pendant la garde (à vous ou aux enfants).
- **Téléphonez à votre assureur**, pour savoir si votre contrat d'assurance personnelle vous couvre pour la garde d'enfant. Si c'est le cas, demandez-lui de vous imprimer une attestation d'assurance civile pour la garde d'enfant.
- Si votre contrat d'assurance personnelle ne vous couvre pas pour le baby-sitting, vous pouvez prendre une **extension de garantie** intitulée " garde à titre onéreux " (environ 20 euros par an).
- **Si vous passez par une agence**, certaines ont des accords avec des assureurs qui leur font des prix. Renseignez-vous !

### Le premier contact téléphonique

- Le premier contact se fera souvent par téléphone.
- N'hésitez pas à **poser des questions précises** : intéressez-vous d'abord aux enfants (nombre, âge, prénom). Demandez l'heure précise, l'adresse exacte, le digicode, s'il est possible que l'on vous ramène, s'il faut que vous mangiez avant, si une rencontre préalable est souhaitable...
- Il est important de **savoir à quoi vous attendre**. Il y a une grosse différence entre garder un bébé de 6 mois et une smala de 5 bout'chous.
  - Si on vous demande des renseignements sur vous, n'hésitez pas à **rassurer** par votre expérience (si vous en avez), votre calme (ne bafouillez pas) et par votre motivation.

### La rencontre préalable

- Que ce soit ou non dans le cadre de l'entretien d'embauche, il est intéressant de **rencontrer les parents et les enfants avant le premier jour de garde**. Cela vous permettra de vous mettre d'accord sur ce que vos employeurs attendent de vous : ménage ou pas ménage, tarifs, disponibilité...